

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CHEZ CALITOM

Février 2022

calitom
service public des déchets

Prévention

Les métiers que nous exerçons ou que nos prestataires exercent pour notre compte comportent des risques contre lesquels nous devons nous prémunir. Calitom s'engage à procurer **des conditions de travail sûres et saines** pour l'ensemble de ses activités, il nous appartient à tous d'être vigilants quant au respect, par nous-même et par les autres, des **exigences légales** et des consignes de sécurité propres à nos professions.

Soutien

Cet engagement se traduit par la pérennisation d'un système de management de la sécurité selon les exigences de la **norme ISO 45001**, et par la certification des activités de tri et d'enfouissement de déchets selon cette norme.

Protection

Dans une **démarche d'amélioration continue**, nous comptons également sur l'expertise de chacun de vous pour signaler des dangers et proposer des pistes d'amélioration de vos conditions de travail. Ces remontées d'information sont précieuses et elles permettront de réajuster en continu nos plans d'action afin qu'ils soient toujours adaptés à la prévention des risques spécifiques encourus.

Communication

Le pôle QHSE ainsi que les réseaux des assistants de prévention et des auditeurs internes qui ont été mis en place depuis plusieurs années maintenant peuvent vous aider à formaliser vos propositions. Ils interviendront régulièrement sur le terrain auprès des agents et des prestataires de Calitom.

Amélioration

C'est donc par cette **démarche partagée et co-construite** que nous pourrons progresser collectivement pour éviter tout accident ou maladie professionnelle. Vous trouverez ci-dessous les principales actions engagées par le syndicat en matière de santé-sécurité au travail et je vous remercie d'en prendre connaissance.

Comptant sur l'implication de tous,

Le président de Calitom

Michaël LAVILLE

Résultats 2018-2021

- Sécurisation du **travail en hauteur** au centre de tri, par la mise en place d'équipements collectifs et individuels
- Mise en place d'une **démarche bien-être au travail** et définition d'un plan d'une quarantaine d'actions,
- Une démarche de prévention des **addictions** éprouvée et efficace
- L'accompagnement régulier des agents du centre de tri par un ergonome pour prévenir les risques liés aux **troubles musculo-squelettiques (TMS)**

Objectifs

- Améliorer la prévention du **risque de chute**, notamment en déchèteries
- Analyser le travail et accompagner l'ensemble des métiers de Calitom par un ergonome pour prévenir les **risques liés aux TMS**
- Déployer le plan d'actions de la **démarche bien-être au travail** et accentuer la concertation des travailleurs
- Réduire le nombre de **travailleur isolé** au minimum et équiper les agents seuls de système d'alerte
- Améliorer la protection des agents de collecte face au **risque de chute** par la mise en place de casques dès 2022
- Continuer à améliorer la **communication** QHSE auprès des agents et des parties intéressées

